

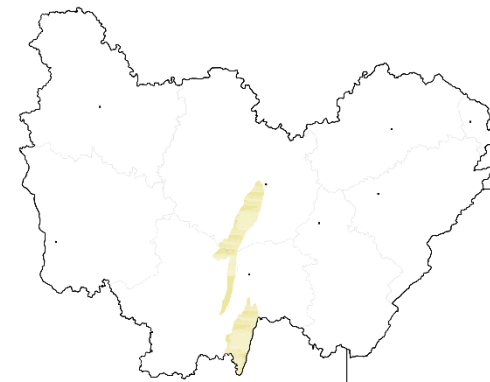
4. LES PAYSAGES DES CÔTES

Socle géomorphologique

Un profil issu de l'effondrement du fossé bressan

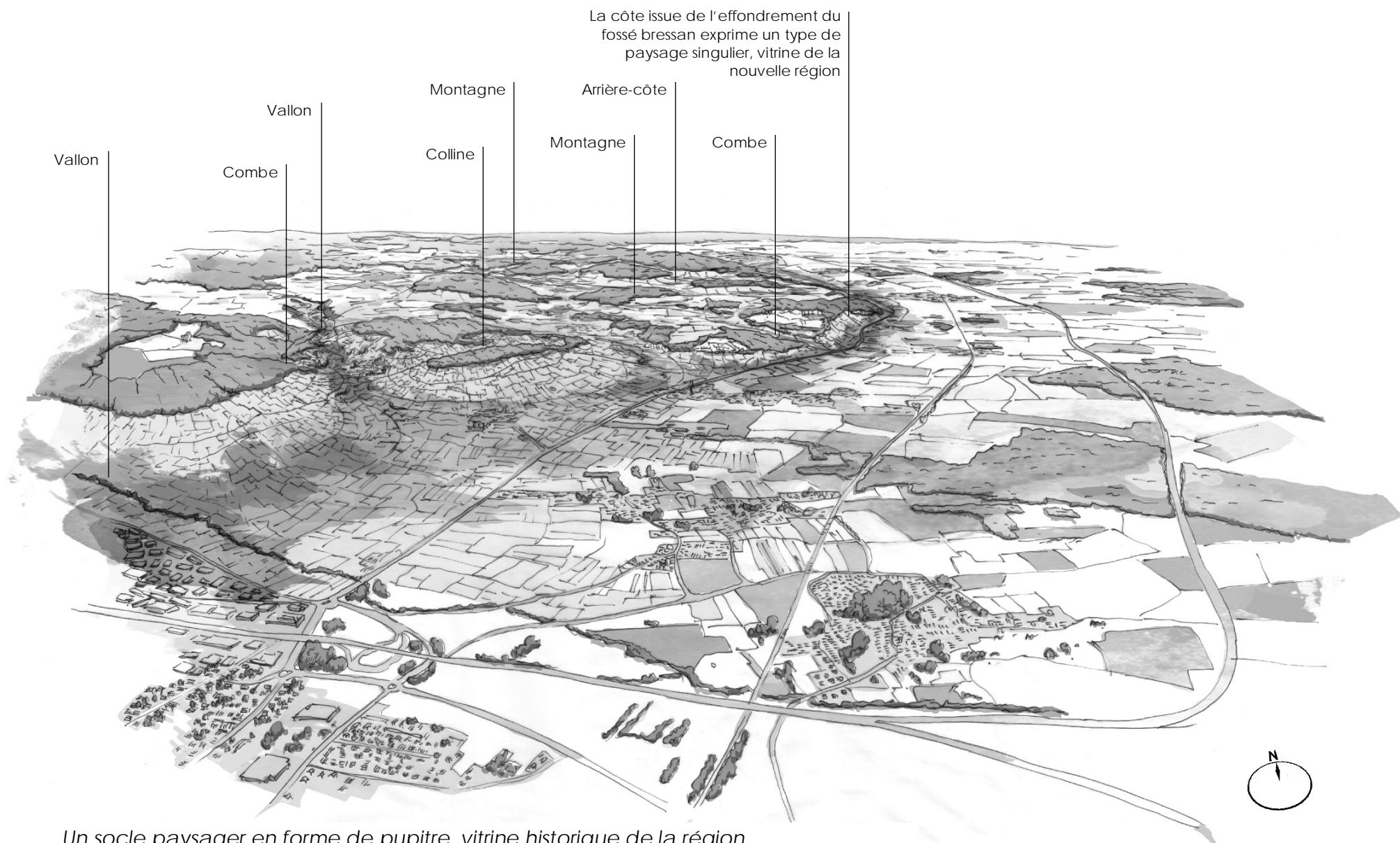
Les paysages des côtes forment une incise lisible à l'échelle de la région. L'inclinaison homogène et prononcée des pentes tournées vers l'Est se détache dans le champ visuel. Elles témoignent du soulèvement alpin à l'origine de l'effondrement du fossé bressan et expriment avec régularité la faille qui les a créées.

Les côtes s'offrent naturellement à la vue. Elles sont les chevalets de paysages singuliers, en dialogue avec les paysages de la plaine, qui composent la nouvelle centralité paysagère régionale.



Ensembles paysagers concernés

Les Côtes de Beaune et de Nuits
Le Chalonnais
Le Mâconnais



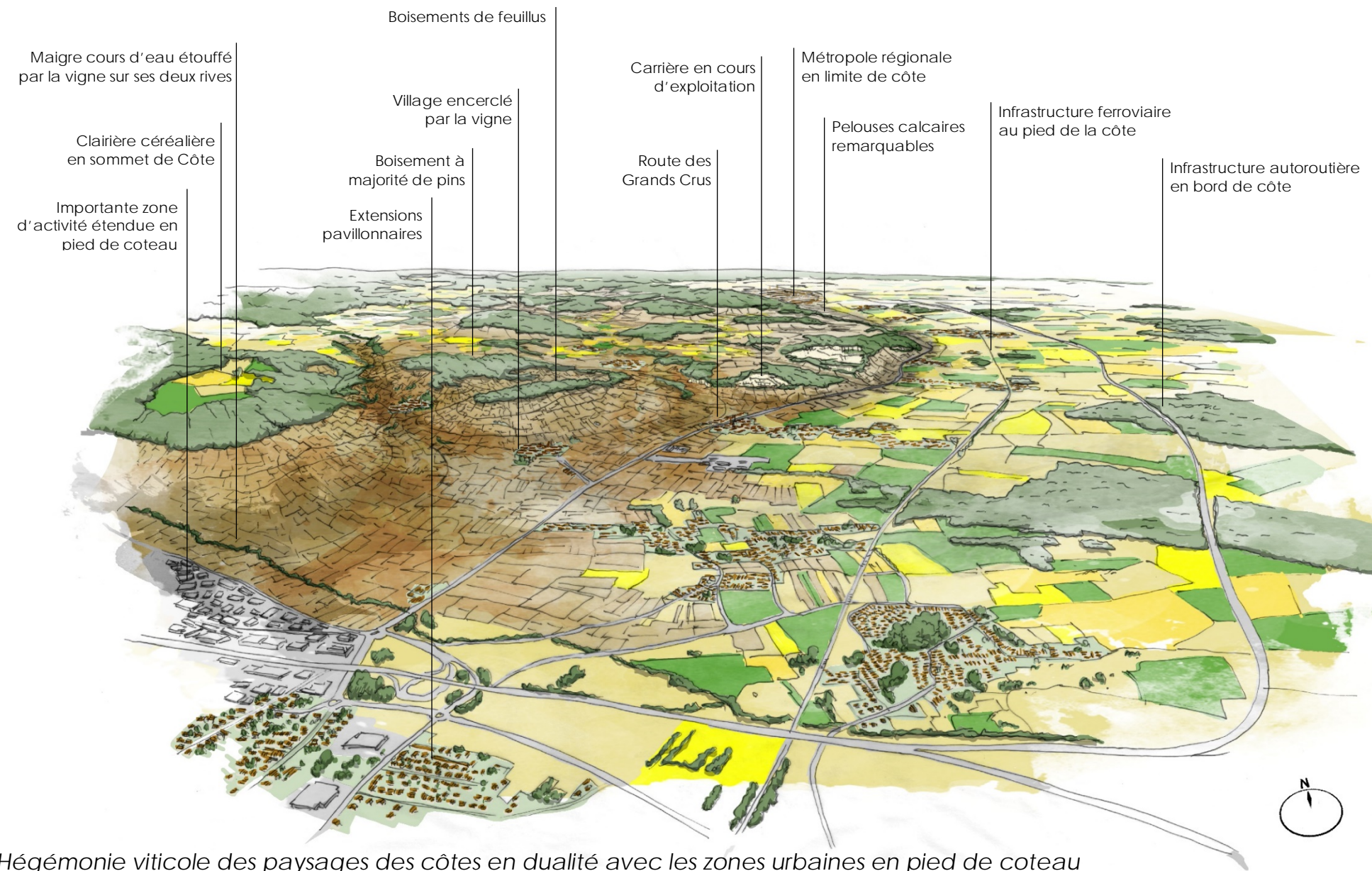
Des paysages à dominante viticole

Les paysages de côtes se déploient en lisière du grand val de Saône et positionnent en continu le vignoble à l'observateur. Ils jouent un rôle fondateur dans la renommée de la Bourgogne-Franche-Comté.

L'hégémonie viticole qui révèle les ensembles paysagers est rythmée par des boisements de sommet de relief nommés localement crêtes, coteaux, collines ou même montagnes et monts. Ces boisements renferment ici et là des micro-stations céréalières sous la forme de clairières, des pelouses calcaires d'une valeur écologique indéniable mais aussi de nombreuses carrières délaissées ou actives nécessaires à la construction des villes et villages d'autrefois.

Les villages des côtes viticoles demeurent peu étendus et relativement groupés même si à proximité de pôles urbains locaux et des axes de communication importants, ils se parent de zones d'activités et pavillonnaires.

Les paysages viticoles des côtes font écho au grand val de Saône et à ses paysages de plaines tout en annonçant les autres paysages viticoles frontaliers du Beaujolais.



Des paysages entre valorisation et étalement urbain

Les paysages des côtes viticoles proposent par leur spécificité au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté un particularisme jusque dans leurs dynamiques paysagères.

Le paysage viticole, reconnu patrimoine mondial, est protégé réglementairement et économiquement. Il est soigné et surveillé en termes de qualité d'aménagements tandis qu'à ses limites, les lisières des villes et villages évoluent dans un étalement perpétuel au plus proche des infrastructures autoroutières et ferroviaires.

La progression des zones d'activités et pavillonnaires tend à détériorer les premiers plans du vignoble et plus largement la représentation paysagère offerte par le patrimoine viticole paysager des côtes aujourd'hui reconnu dans le monde entier.



La progression des zones d'activités et pavillonnaires détériore la représentation paysagère du patrimoine viticole paysager des côtes